EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 37

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, il est à noter que le reste à répartir de la ligne budgétaire pour les subventions de fonctionnement est de 3 540 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine de la santé, il est proposer d'examiner les dossiers suivants et d'allouer pour chacun in montant de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2013.

Association des donneurs de voix – La Bibliothèque sonore

L'association, créée en 1972, a pour but de :

- procurer gratuitement aux aveugles et malvoyants le service d'une véritable bibliothèque adaptée à leur handicap,
- enregistrer des livres et des revues sur cassettes ou autres supports audios,
- mettre gratuitement l'ensemble des supports à la disposition des aveugles ou malvoyants.

L'association souhaite développer l'enregistrement sur CD des livres et revues en fournissant aux donneurs de voix bénévoles (la plupart étant retraités aux revenus modestes) le matériel nécessaire à l'enregistrement.

Le budget prévisionnel de l'association est de 105 336 euros.
Le montant de la subvention souhaitée est de 1 000 euros.

A noter qu'en 2012, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 380 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 380 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

Association Départementale de Protection Civile 63 - ADPC 63

L'association de la Protection civile, créée en 1969 et reconnue d'utilité publique, a pour but de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers, en temps de paix comme en temps de crise.

L'association dispense des formations aux premiers secours et participe, à la demande des pouvoirs publics et des organismes privés à toutes les opérations de secours, de couverture sanitaire et d'aide humanitaire.
A ce titre, la Ville de Clermont-Ferrand a envisagé d'intégrer ces équipes dans le Plan communal de sauvegarde.
L'association de la Protection civile peut exercer sur tout le territoire des missions diverses telles que :

- opérations de secours,
- actions de soutien aux populations sinistrées,
- encadrement des bénévoles lors des actions de secours,
- dispositifs prévisionnels de secours.

Le budget prévisionnel de l'association est de 189 700 euros.
Le montant de la subvention souhaitée est de 20 000 euros

L'association a reçu une subvention de fonctionnement de 1 000 euros en 2008.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 110 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

Association Française des Hémophiles Comité Auvergne

L'association, fondée en 1955, réunit les personnes ou les parents de celles-ci souffrant d'hémophilie et de la Maladie de Willebrand. Elle a pour objectif de compenser les inconvénients dus à ces maladies et de les aider à mener une vie normale.

Le budget prévisionnel est de 15 207 euros.
Le montant de la subvention souhaitée est de 350 euros.

Il est à noter que cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 350 euros au titre de l'année 2012.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 350 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

Association FRANCE ADOT 63

L'association FRANCE ADOT 63 relaye les campagnes nationales de communication et d'information en direction d'un large public dans le but de promouvoir et de susciter le don d'organes et de moelle osseuse.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 18 150 euros.
Le montant de la subvention sollicitée est de 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

Association CADIS

L'association CADIS est issue de la dissolution de l'association CADIS-CRIPS survenue en 2009.
Cette association contribue à assurer l'information des professionnels et des personnes concernées par le VIH mais aussi participe, en intégrant ses actions dans l'éducation à la sexualité auprès des jeunes et des jeunes adultes, à la lutte contre la maladie.
En formant des acteurs de prévention et professionnels de santé, l'association s'appuie sur des stratégies différenciées en direction des groupes prioritaires ou vulnérables vis-à-vis de l'infection au VIH et s'inscrit pleinement dans les priorités fixées sur le plan national en déployant des actions de prévention auprès des publics les plus vulnérables, à savoir :
- l'association relaye les campagnes nationales de communication et de prévention destinées à maintenir les comportements préventifs et développe l'information en direction des jeunes en intégrant la prévention VIH à une approche globale d'éducation affective et sexuelle,

- l'association contribue au dispositif de prévention par la diffusion des informations à l'ensemble des acteurs de l'animation du réseau.

Le budget prévisionnel s'élève à 126 750 euros.
La subvention sollicitée est de 2 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

Subvention exceptionnelle

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé et du social peuvent, en raison de leur activité et de la régularité de leurs missions, bénéficier d'une subvention exceptionnelle.

A ce jour, il est à noter que le reste à répartir, au titre de l'année 2013, de la ligne budgétaire des subventions exceptionnelles à des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social est de 7 647 euros.

Association Le Souffle d'Auvergne - ASDA

L'association, créée en 2006, reconnue d'intérêt général et affiliée à la Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants ou Handicapés Respiratoires, s'assure de la représentation des malades insuffisants respiratoires et de leur défense auprès des pouvoirs publics et des instances chargées de leurs soins.
Elle informe des problèmes médicaux liés à l'insuffisance respiratoire et des traitements proposés.
De plus, l'Association Le Souffle d'Auvergne répond aux questions sociales, administratives, juridiques et autres auxquelles peuvent être confrontés les malades.
Dans ce cadre de prévention, l'association a mené diverses actions de mesures de souffle sur le territoire clermontois courant 2013, notamment le 1er octobre dernier dans le quartier de la Gauthière, au sein de l'ASM.

Le budget prévisionnel de l'association est de 15 000 euros.
Le montant de subvention souhaité est de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2013.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2013

Pour le Maire et délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN